

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service eau et biodiversité

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Ouverture d'une enquête publique  
sur la demande d'autorisation environnementale  
valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement  
concernant l'aménagement de la déviation de la RD613 au droit de BELLENGREVILLE et  
VIMONT ainsi que la liaison RD613-RD40 au droit de VIMONT**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 06/05/2019 il est  
procédé du :

**mardi 11 juin 2019 à 9h00 au vendredi 12 juillet 2019 inclus jusqu'à 17h30**

à une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article  
L.214-3 du code de l'environnement. Cette enquête porte sur l'aménagement de la déviation de la RD613 au  
droit de Bellengreville et Vimont ainsi que la liaison RD613-RD40 au droit de Vimont.

A cet effet, les pièces relatives à cette information seront déposées au plus tard le 27 mai 2019 en mairies de  
BELLENGREVILLE, VIMONT, FRENOUVILLE, ARGENCES et MOULT-CHICHEBOVILLE (à Moulton).

Le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement de la déviation de la  
RD613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT ainsi que la liaison RD613-RD40 au droit de VIMONT et  
les registres d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,  
peuvent être consultés du 11/06/2019 au 12/07/2019 inclus :

– sur support papier aux mairies des communes suivantes (adresse et horaires ci-après) :

Collectivités	jours et heures d'ouverture des mairies
<b>Mairie de Bellengreville</b> <b>siège de l'enquête</b> 10, rue Léonard-Gille 14370 - BELLENGREVILLE	- lundi et mardi de ..... 9h00 à 12h00 - mercredi de ..... 14h00 à 18h30 - vendredi de ..... 13h30 à 17h30
<b>Mairie de Vimont</b> Chemin de Béneauville 14370 - VIMONT	- lundi de ..... 9h00 à 12h00 - mardi de ..... 16h00 à 19h00 - jeudi de ..... 16h00 à 18h30
<b>Mairie de Frénoville</b> 17, rue de la Libération 14630 - FRENOUVILLE	- lundi de ..... 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 - mardi, jeudi et vendredi de . 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - mercredi de ..... 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
<b>Mairie de Argences</b> 2, Place Général Leclerc 14370 - ARGENCES	- du lundi au vendredi de .....8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
<b>Mairie de Moulton</b> 6, rue Pierre-Cingal 14370 - MOULT-CHICHEBOVILLE	- lundi de .....16h00 à 17h00 - mardi de ..... 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - mercredi de ..... 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - jeudi de ..... 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 - vendredi de ..... 9h00 à 12h00 et de 17h00 à 19h00 - samedi de .....10h00 à 12h00

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1330>. Dans cette  
perspective, un poste informatique est mis à disposition du public à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de  
l'enquête.

La personne responsable du projet assume les frais afférents aux différentes mesures de publicité de cette enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

– dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles dans les mairies de BELLENGREVILLE, VIMONT, FRENOUVILLE, ARGENCES et MOULT-CHICHEBOVILLE (à MOULT) ;

– dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1330> ;

– par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de BELLENGREVILLE, siège de l'enquête et parvenir au plus tard le vendredi 12 juillet 2019 jusqu'à 17h30.

Monsieur Jean COULON est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de CAEN.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants dans les mairies désignées ci-après:

Mairie des communes	Jours de permanence	Horaires de permanence
<b>BELLENGREVILLE</b>	mardi 11 juin 2019	9h00 à 11h00
	vendredi 12 juillet 2019	14h30 à 17h30
<b>VIMONT</b>	mardi 18 juin 2019	16h30 à 18h30
	mardi 2 juillet 2019	16h30 à 18h30

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur à la préfecture du Calvados, sur le site internet des services de l'État, sur le registre dématérialisé et à la mairie de BELLENGREVILLE.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation environnementale valant autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement concernant l'aménagement de la déviation de la RD613 au droit de BELLENGREVILLE et VIMONT ainsi que la liaison RD613-RD40 au droit de VIMONT est le Préfet du Calvados. L'autorisation environnementale sollicitée pourra être accordée ou refusée à l'issue de l'enquête publique.

Fait à CAEN, le 06/05/2019

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des territoires  
et de la mer  
signé :  
Laurent MARY